

Compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2019 approuvé à l'unanimité par  
le conseil municipal du 8 avril 2019

**La séance débute à 20h30 sous la présidence de Patricia ALTHERR, Maire de Challex**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2019**

**Présents :** Patricia ALTHERR – Henri BABAZ – Fabien BELOTTI – Valérie BURINE – Sophie COLLET – Brigitte FLEURY – Emmanuelle JAN – Christian JOLIE – Stéphanie LOVENJAK – David PERAY- Frédéric PERICARD – Michel PETER – Denis RAQUIN – Sandrine SHAW- Jean-Pierre SZWED.

**Secrétaire de séance :** Valérie BURINE

**Invitée :** Lisa NOVELLA.

<b>Délibération n°02-2019</b>
-------------------------------

**Objet : Approbation compte de gestion 2018**

Annexe : compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2018.**

<b>Délibération n°03-2019</b>
-------------------------------

**Approbation compte administratif de l'exercice 2018**

Madame le Maire sort pour le vote de cette délibération.

Sur le rapport de Michel PETER,

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**1. Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés						
Opérations exercice	471 192,50 €	454 494,53€	1 450 668,91 €	1 816 456,12 €	1 921 861, 41€	2 270 950,55€
Total	471 192,50 €	454 494,53€	1 450 668,91 €	1 816 456,12 €	1 921 861, 41€	2 270 950,55€
Résultat de clôture	16 698,07 €			365 787,21 €		349 089,14 €
Restes à réaliser	56 377, 52 €				56 377, 52€	
Total cumulé	73 075,59 €			365 787,21	56 377, 52€	349 089,14 €
Résultat définitif	73 075,59 €			365 787,21		292 711,62 €

**2. Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**

**4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018.**

**Délibération n°04-2019**

**Objet : Affectation des résultats 2018 au budget 2019**

Le résultat de la section de fonctionnement du budget 2018 est excédentaire **de 744 494,78 €**.

Cet excédent est reporté comme suit :

- **73 075,59 €** au financement de la section d'investissement 2019, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- **671 419,19 €** au compte 002 de la section de fonctionnement 2019 « excédent antérieur reporté »

Pour mémoire, nous reportons également à la section d'investissement 2019 (en recettes), le résultat excédentaire de la section d'investissement 2018 pour 803 056,37 € (chapitre 001).

Il est proposé au Conseil Municipal d'**APPROUVER** l'affectation des résultats de l'année 2018 comme définit ci-dessus.

**Débat :** Michel PETER explique à Stéphanie LOVENJAK la répartition des excédents. Il ajoute que la commune commence l'année 2019 avec un excédent de 1,5 millions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'affectation des résultats 2018 au budget 2019.**

**Deliberation n° 05-2019**

**Objet : vote des taux des contributions directes**

**Sur présentation de Michel PETER :**

Les taxes locales n'ont pas été augmentées en 2018. Contrairement à 2017 (+3%).

Des projets d'investissement ont été votés en 2017 et doivent être terminés en 2019.  
Les élus doivent décider d'augmenter ou non les taux locaux d'imposition.

#### **4 propositions pour les taux 2019 :**

- Taux inchangés.
- Augmentation proportionnelle de 1.95%, comme en 2012/2013.
- Augmentation «rattrapage» de 3.00% comme en 2017.
- Augmentation de «prudentielle» de 5.00%.

#### **Vote pour et contre l'augmentation des contributions directes :**

**4 voix contre l'augmentation**

**10 voix pour l'augmentation**

**1 abstention**

#### **Choix du taux**

**+ 1.95% : 8 pour**

**+ 3% : 4 pour**

**+5% : 0**

**3 abstentions**

	Rappel taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	13,24%	<b>13.50 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,06%	<b>10.26 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,70%	<b>41.49 %</b>

Débat : Brigitte FLEURY souhaite connaître l'impact d'une augmentation des taux sur les foyers challaisiens. Fabien BELOTTI répond qu'il sera au maximum de 40 €/an. Il précise que l'imposition dépend de la taille du bien. Selon Michel PETER tout dépend du contexte actuel de baisse des dotations de l'état, de l'incertitude quant à la compensation de la taxe d'habitation et du montant à percevoir de la contribution franco-genevoise. Frédéric PERICARD ajoute que c'est le flou. Stéphanie LOVENJAK demande si la commission finance aurait un taux de préférence à proposer au conseil. Michel PETER répond qu'il est plus raisonnable d'augmenter régulièrement. Néanmoins, sa volonté personnelle n'est pas d'augmenter les impôts mais de baisser les dépenses. Il ajoute cependant qu'il est plus sage de faire une légère augmentation sachant que l'an dernier les taux sont restés inchangés.

Brigitte FLEURY considère que les habitants doivent également participer aux investissements qui se font dans le village. Elle ajoute que continuer à ne pas augmenter les impôts s'apparenterait à de l'assistanat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à la majorité (8 voix pour) une augmentation des taux des contributions directes de 1.95%.**

**Délibération n°06-2019**

**Objet : Vote du budget primitif 2019**

**Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Chap</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Euros</b>	<b>Chap</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Euros</b>
011	Charges générales	375 450 €	013	Atténuations de charges	13 000 €
012	Charges de personnel	521 900 €	70	Produits des services	85 600 €
014	Atténuation de produits	116 750 €	73	Impôts et taxes	842 544 €
022	Dépenses imprévues	50 000€	74	Dotations et participations	446 500 €
042	Opé. ordre transfert	26 583 €	75	Autres pdt de gestion courante	45 700 €
65	Autres charges de gestion	149 145€	76	Produits financiers	1 501,22€ €
				Produit exceptionnel	3 405€
66	Charges financières	89 500 €	002	Excédent N-1	671 419,19 €€
023	Vir. à sect. d'investissement	780 342 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>2 109 670 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 109 670 €</b>

**Débat :** Michel PETER explique que le tableau ci-dessus est un résumé de la section de fonctionnement. Chaque élu dispose de l'ensemble des documents. La position tenue pour la section de fonctionnement reste la même que les années précédentes. En effet, le conseil préfère rester prévoyant et réaliste pour les éléments connus et garder une marge de manœuvre importante pour le reste. Les prévisions pour les charges de personnel (512 000 €) sont légèrement supérieures à celles de l'année 2018. Il peut y avoir des remplacements inopinés à prendre en charge.

Frédéric PERICARD tient à faire remarquer que la commune verse chaque année une contribution financière à l'aéroport de Genève.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions) la section de fonctionnement du budget 2019.**

**Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Chap</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Euros</b>	<b>Chap.</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Euros</b>
020	Dépenses imprévues	50 000€	001	Report Excédent investiss.2018	803 056,37€
1641	Emprunts	231 150 €	040	Amortissement immobilisations	26 583 €
000	Non individualisées	62 615,20 €	021	Vir. De la section fonctiont	780 341,41€€
041	Op. patrimoniales (SDF)	324 152€	041	Patrimoniales	324 152€
			00	Financière	201 959,63€
	<b>OPERATIONS</b>			<b>OPERATIONS</b>	
315	Réserve foncière	398 877,48€			
352	Voirie – chemins	154 671,36€			
358	Équip. Sport et soc culturel	26 000€			
360	EP route de Mucelle	19 000€			
364	Nouvelle SDF	3 000 €		364 nouvelle salle des fêtes	46 077,25 €

366	Conduite d'eau stade	34 000€			
374	Rénovation mairie	36 827 €			
382	Extension école	802 064 €			
385	Autres bât. Communaux	39 812,96 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>2 182 170 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 182 170 €</b>

### **Débat :**

Opération n°352 : voirie chemins : ce sont des prévisions pour la réfection de la route de Marongy. Il n'y a pas de devis pour l'instant. C'est une prévision. C'est une route qui n'a pas été refaite depuis au moins 40 ans et il faut la refaire intégralement. Le budget sera peut-être suffisant ou non.

Opération 358 : rénovation des jeux pour enfants qui sont dans le village. Ça sera exclusivement une remise aux normes (différentes choses à changer dont le sol). Dans un contexte tendu seulement ce qui est nécessaire sera fait.

Opération 360 : paiement de terrains (Mucelle).

Opération 364 : Paiement des honoraires de la SEMCODA. Michel PETER souhaite que l'on obtienne une réduction de ces honoraires

Opération 366 : il est absolument nécessaire de refaire certains des drains sur le stade. David PERAY tient à rappeler que c'est un des plus beaux stades de la région et qu'il faut le conserver. Il ajoute qu'il y a des problèmes avec ces drains depuis le début. Henri BABAZ demande si la présence de l'eau ne vient pas d'une source. David PERAY lui répond qu'il n'y avait jamais d'eau avant que le terrain soit refait. Michel PETER ajoute qu'il a été question de mettre en herbe le stabilisé. Cependant, la commission n'a pas souhaité faire cette dépense qui était trop coûteuse. David PERAY trouve que c'est une bonne idée mais qu'effectivement l'opération n'est pas réalisable. Christian JOLIE demande si les 34 000€ concernent exclusivement le terrain en herbe. Michel PETER répond oui. Christian JOLIE ajoute que si l'USC a demandé à ce que le stabilisé soit passé en herbe ça doit être car il n'est pas adapté. Emmanuelle JAN propose de laisser ce budget au prochain mandat.

Opération 374 : projet de mise en accessibilité de l'étage de la Mairie. Christian JOLIE demande à connaître le montant définitifs des travaux. Michel PETER répond 41 200 €. Frédéric PERICARD demande le budget initial. Michel PETER répond 36 000 €. Il ajoute qu'il y a eu des éléments imprévus (radiateurs par exemple). Valérie BURINE demande si la mairie va rester comme elle est en bas. Stéphanie LOVENJAK souhaite que l'escalier soit refait. Christian JOLIE demande si une porte vitrée n'est pas prévue pour la porte de l'accueil.

Opération 385 : Isolation des combles de l'école et des appartements + changement des velux de la maison des sociétés. Autres investissements budgétés :

La Fontaine de Mucelle va être refaite (9 000 €)

Des illuminations de Noël vont être changées. Le conseil s'interroge sur la possibilité de faire appel à un prestataire pour se charger de l'ensemble des illuminations.

Matériel informatique de l'école : budget de 15 000 €. Il est prévu pour renouveler le parc existant. Sandrine SHAW intervient pour dire que ça sera certainement de la location et non pas de l'achat. Il s'agira de tablette pour diversifier les activités ; des tablettes sans clavier. Michel PETER intervient pour indiquer que la commune va participer mais il précise néanmoins que le budget n'est pas illimité.

Les jeux de l'école seront également rénovés (budget de 25 000 € prévu). Comme pour ceux du village seulement le nécessaire sera changé. Brigitte FLEURY tient à souligner que ces espaces de jeux sont très appréciés par les habitants du village et ceux des villages avoisinants. Elle demande s'il est possible de demander une participation aux autres communes. Michel PETER lui répond que la commune ayant refusé de participer pour des autres communes il est aujourd'hui difficile de demander la même chose.

Il y a également le budget équipement des employés. Ils doivent être bien outillés.

Opération 832 construction nouveau bâtiment scolaire : budget décomposé :

- 550 000 € hors taxe : marché de travaux (lot 1 et lot 2) - marge de manœuvre de 5 % (environ 33 000 € de prudence).
- 50 000 € : maîtrise d'œuvre
- 10 000 € : réaménagement de l'ancienne cantine garderie

- 5000 € : matériel pour le nouveau bâtiment. L'intégralité du matériel de l'actuelle cantine est conservé dans le nouveau bâtiment.

Pour l'instant le budget est prévu sans subvention.

Concernant la réserve foncière : elle restera à la fin de l'exercice à 398 877 €.

Michel PETER explique qu'avec une légère budgétisation à la hausse, le report début 2020 est estimé à 100 000 € hors réserve foncière. David PERAY trouve qu'avec toutes les baisses de dotations et les investissements réalisés c'est une très belle réserve. Pour Fabien BELOTTI « le gros de la claque est à venir ». Il ajoute que le budget de l'école est très important or l'actuelle cantine-garderie a été construite récemment. Selon lui, ce n'est pas un besoin impérieux et c'est un ticket à 800 000 €. Stéphanie LOVENJAK demande s'il y a eu des réponses pour l'appel d'offres. Patricia ALTHERR répond qu'il y a une réponse par lot. Fabien BELOTTI est interpellé par le peu de réponses au marché.

Stéphanie LOVENJAK lui répond que toutes les communes du pays de Gex sont confrontées au même problème. La commission d'appel d'offres entre dans la phase de négociation avec les entreprises. Frédéric PERICARD considère que l'architecte s'est trompé dans ses prévisions. Pour Fabien BELOTTI c'est une salle Jean-Antoine LEPINE en puissance. Frédéric PERICARD lui répond qu'il ne faut pas comparer. Il ajoute que la cantine-garderie est le bâtiment qui a le moins de problème. Fabien BELOTTI rappelle néanmoins que ce dernier a coûté 30 000 € de plus que prévu. David PERAY explique que ce n'est pas la faute de l'architecte. Fabien BELOTTI en conclut que la commune doit se faire assister par des professionnels dans le cadre de telles opérations car il y a un manque de compétences techniques parmi les membres du conseil. Stéphanie LOVENJAK lui répond que c'est le travail de l'architecte d'assister la commune. Concernant la nouvelle construction, Patricia ALTHERR souhaite rappeler qu'aujourd'hui 90 % des élèves vont à la cantine, et que le bâtiment fait cantine et garderie. Ce taux pourrait encore augmenter. Le souhait dans le nouveau bâtiment est de séparer les deux blocs cantine et garderie. Elle ajoute qu'il faut penser au futur. David PERAY acquiesce et dit qu'il ne faut pas faire de bricolage. Emmanuelle JAN ajoute que lors de toutes les rencontres avec l'architecte le premier critère a toujours été le prix. David PERAY confirme et ajoute que néanmoins il pourrait y avoir une légère augmentation du prix. Patricia ALTHERR dit aux élus que s'ils ne souhaitent plus voter cette dépense il faudra aviser. Fabien BELOTTI lui répond que la construction du bâtiment a d'ores et déjà été votée. Stéphanie LOVENJAK considère que le conseil va laisser au mandat suivant des patates chaudes car en 6 ans ils n'ont pas réussi à trouver de solutions à certains problèmes. Emmanuelle JAN lui rappelle que lorsqu'ils ont été élus il y avait également un grand nombre de projets en cours. Stéphanie LOVENJAK souhaite seulement terminer ce qui a été commencé par ce conseil.

Jean-Pierre SZWED quitte le conseil à 22h.

### Délibération n°07-2019

#### **Objet : subventions aux associations 2019**

**Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, comme cela avait été convenu lors du vote du budget, les subventions suivantes :**

#### COMMISSION ASSOCIATIONS - BUDGET 2019

Divers/Sécurité	5 000,00
Jeunes sapeur pompier THOIRY	100,00
Banque Alimentaire	300,00
Restos du Cœur	400,00
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	150,00
Les Vergers du Tiocan	100,00
Les chroniques d'Algaroth	500,00
Sou des écoles	8 000,00

COOPER SCOLAIRE	2 000,00
USC	5 000,00
AGV	350,00
La Lyre	6 800,00
Point Virgule	4 000,00
POIVRE ET SEL	900,00
AMICALE DES POMPIERS	200,00
LA CAMPANELLA	500,00
LA GRAPPE	1 300,00
Cie Les Petites Scènes	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>36 100,00</b>

**Débat :** Brigitte FLEURY demande si l'État donne une participation pour le financement des cours de piscine. Patricia ALTHERR répond non. Christian JOLIE demande combien il y a d'associations à Challex. Brigitte FLEURY répond 24. Elle ajoute que la plus-part ne demandent pas de subvention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE D'ATTRIBUER, comme cela avait été convenu lors du vote du budget, les subventions précitées.**

**La séance est close à 22h10.**